

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3383)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 110

présenté par
Mme Tamarelle-Verhaeghe

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et assurer une prévention effective et efficace ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à élargir le titre de la présente proposition de loi afin d'y ajouter l'objectif d'assurer une prévention effective et efficace.